

MARCHÉ DE TRAVAUX

NATURE DE L'AFFAIRE :

Projet concernant la création d'un centre d'imagerie médicale sur la commune de BARRAUX pour le groupe X-Ray Grésivaudan situé 53, Route de BARRAUX lieu-dit « La Gâche » 38530 BARRAUX

Maître d'Ouvrage:

SAS X-RAY IMMO c/o X-RAY GRESIVAUDAN
Représentée par M. Semir YAKOUB
33, Allée CHAMPROND
38330 SAINT ISMIER

Ci-avant désigné le Maître d'ouvrage ;

ci-après désigné l'entreprise,

SARL IMMO BAT
155 Rue Ampère
38220 VIZILLE
04 76 78 98 06

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

1/ NATURE DES TRAVAUX :

Le Maître d'ouvrage envisage de faire réaliser par l'entrepreneur les travaux **du lot n°04 : Menuiseries ext. aluminium – Serrurerie** tels que désignés dans les pièces de l'offre de prix, à savoir :

- ① CCTP / DQE validés par le Maître d'Ouvrage
- ② au devis de l'entreprise validé par le Maître d'Ouvrage
- ③ aux plans Architecte correspondant au projet souhaité et validé par le Maître d'ouvrage, portant les références suivantes :
 - 130_PRO2 - Plans_I
 - 131_PRO2 - Masse_B
 - 132_PRO2 - Façades et Coupes_H
 - 133_PRO2 - Etage_G
- ④ aux études techniques à charge de l'entreprise adjudicatrice du présent lot
- ⑤ au PGC du coordonnateur SPS et RICT du bureau de contrôle technique QUALICONSLT
- ⑥ aux directives du bureau de contrôle technique et du coordonnateur SPS QUALICONSLT
- ⑦ aux prescriptions des concessionnaires et de la Mairie (suivant arrêté de PC)

2/ MONTANT DU MARCHÉ :

Le montant du marché est arrêté au montant de **73 613,00 € hors taxes, il est global et forfaitaire**. Ce prix est ferme, définitif et non révisable. En aucun cas, le montant de l'offre ne sera réindexé sur une éventuelle hausse du coût des matériaux.

IMPORTANT : Montant du marché établi hors options qui pourront être définies et validées sur la base d'un avenant validé par le Maître d'Ouvrage pendant les travaux

Conditions de paiement :

Situation et facture à l'avancement des travaux par chèque ou virement à 45 jours date de facture le 10

3/ PLANNING DES TRAVAUX :

Démarrage des travaux suivant demande du Maître d'Ouvrage et planning prévisionnel : **06 octobre 2025**, fin des travaux, livraison définitive **01 septembre 2026 suivant phasage et planning ci-après**.

Le délai ci-dessus est contractuel. Si l'entrepreneur n'a pas terminé son travail dans le délai ci-dessus, sauf cas de force majeure, une pénalité de 305.00 € HT par jour calendaire de retard sera retenue d'office sur le règlement de son mémoire définitif.

Le montant global des pénalités est limité à 10% du montant du marché global.

94



4/ DIRECTION DES TRAVAUX :

Elle sera assurée par l'atelier d'architecture NORMANDON & JARDIN à qui le Maître d'Ouvrage a confié une mission d'architecture et de maîtrise d'œuvre.

5/ RENDEZ-VOUS DE CHANTIER :

Les rendez-vous de chantier auront lieu les : **mercredi à 14h30 précises** et sur convocation spéciale
Présence indispensable des intervenants convoqués.

6/ SITUATION DE TRAVAUX :

L'entrepreneur établira les situations mensuelles de travaux et les transmettra **en 3 exemplaires à l'architecte au plus tard le 25 du mois**. Dans le cas contraire, elles seront alors traitées le mois suivant.

7/ VISITE DU SITE :

L'entrepreneur s'engage à réaliser les travaux décrits dans son marché de travaux en tenant compte de la consistance des travaux à réaliser après visite sur site et en coordination avec tous les autres corps d'état.

8/ RETENUE DE GARANTIE :

Une retenue de garantie de **5 %** sera appliquée sur chaque situation de travaux.

Cette retenue de garantie sera libérée à l'issue de l'année de parfait achèvement des ouvrages, qui débutera à partir de la date de réception des travaux sans aucunes réserves.

Elle peut être remplacée par une **caution bancaire** du même montant ; l'entrepreneur fournira alors l'original à l'architecte, qui le remettra au Maître d'Ouvrage.

9/ COMPTE PRORATA :

Il est de 1,5% du montant HT des travaux, il sera géré par l'entreprise adjudicatrice du lot 01 : Gros œuvre

10/ AUTRES FRAIS :

IMPORTANT : Chaque corps d'état doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets, gravois et autres, pendant et après l'exécution des travaux. En cas de non-respect par l'entreprise et sur simple notification du Maître d'Œuvre, le nettoyage sera réalisé par une entreprise au choix du Maître d'Ouvrage, à charge du présent lot.

11/ DOCUMENTS ANNEXES :

L'entrepreneur devra joindre au présent marché :

- l'attestation à jour de police d'assurance de responsabilité civile ;
- l'attestation à jour de police d'assurance de responsabilité professionnelle ;
- le certificat de qualification professionnelle à jour ;
- la lettre d'engagement ci-jointe.

Les modalités d'application du présent marché sont définies dans les documents contractuels d'ordre général accepté sans réserve par l'entrepreneur.

Fait à SAINT ISMIER le 17 septembre 2025 en trois exemplaires.

Le Maître d'ouvrage

SAS X-RAY IMMO

Représentée par M. Semir YAKOUB

X-RAY IMMO
LA BATIE 33 ALLEE DE CHAMPROND
38330 SAINT ISMIER
SIRET : 821 041 364 00016

L'entreprise

SARL IMMO BAT

Représentée par M. Gérard CLAVEL

SARL IMMO BAT
155 rue Ampère - 38220 VIZILLE
Tél. 04 76 78 98 06
Mail. immobat38@gmail.com
SIRET 352 455 786 00041 - APF 4332B

LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné Gérard CLAVEL

Entrepreneur de Immo bat

Représentant l'entreprise **SARL IMMO BAT**

155 rue Ampère - 38220 VIZILLE

Dont le Siège Social est à Tél. 04 76 78 98 06

Mail: immobat38@gmail.com

SIRET 352 455 786 00041 - APF 4332B

Inscrite au registre du commerce sous le numéro

Titulaire des polices d'assurances responsabilités
décennales et civiles, souscrites auprès de : ACT IARD

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du marché relatif aux travaux du lot :

Lot n°04 : Menuiseries ext. aluminium – Serrurerie

Concernant les travaux de :

Projet concernant la création d'un centre d'imagerie médicale sur la commune de BARRAUX pour le groupe X-Ray Grésivaudan situé 53, Route de BARRAUX lieu-dit « La Gâche » 38530 BARRAUX

Me soumetts et m'engage envers :

SAS X-RAY IMMO c/o X-RAY GRESIVAUDAN Représentée par M. Semir YAKOUB

33, Allée CHAMPROND

38330 SAINT ISMIER

A exécuter lesdits travaux, conformément aux conditions stipulées dans les documents annexés à la présente soumission, moyennant le prix global et forfaitaire de :

Montant. HT : 73 613,00 €

TVA 20.00% 14 722,60 €

Montant TTC 88 335,60 €

Ce prix, établi sur la base des conditions économiques à la date de la présente soumission, est forfaitaire et non révisable.

Fait à SAINT ISMIER le 17 septembre mai 2025 en trois exemplaires.

Le Maître d'ouvrage

SAS X-RAY IMMO

Représentée par M. Semir YAKOUB

L'entreprise

SARL IMMO BAT

Représentée par M. Gérard CLAVEL

LA BATIE 33 X-RAY IMMO
33 ALLEE DE CHAMPROND
38330 SAINT ISMIER
SIRET : 821 041 364 00016

SARL IMMO BAT
155 rue Ampère - 38220 VIZILLE
Tél. 04 76 78 98 06
Mail: immobat38@gmail.com
SIRET 352 455 786 00041 - APF 4332B

Maître d'Ouvrage:

SAS X-RAY IMMO

33 allée de champrond

38330 SAINT ISMIER

**Opération: Création d'un centre d'imagerie 59 Rte de BARRAUX
38530 BARRAUX**

LOT n°04

Menuiseries ext.aluminium - Serrurerie

C.C.T.P. / D.P.G.F.

V 3

Contrôleur Technique

Coordonnateur SPS

.G.F.

04	Menuiseries ext. aluminium - Serrurerie				
04-01	Châssis mixtes fixes et oscillo battant Comprenant: Mise en oeuvre châssis fixes et OB aluminium Vitrage de sécurité intérieur à isolation renforcée 16 mm avec lame argon Parecloses intérieures Pose par pattes vissées Dimensionnement et mise en oeuvre suivant étude du présent lot et avis techniques du fournisseur L'ensemble laqué Fourrures pour isolation intérieure 80 mm Bande signalétique autocollante sur vitrage à hauteur 0.50 ml, 1.10 ml et 1.60 ml sur les fixes toute hauteur au droit des accès Localisation : suivant plans, châssis mixtes fixes et OB CFI + 1 OB 140 x 130 ht Echo 1, Pano echo 2 Châssis OB 1 vantail 070 x 130 ht CMD Scanner, CMD IRM Châssis Fixe avec 1 vantail OB 210 x 170 ht détente Archives, bureau dir. et Bureau Méd. 4.	U U U	4,00 7,00 1,00	2.512,00 1.560,00 3.250,00	10.048,00 10.920,00 3.250,00
04-02	Châssis fixes Comprenant: Mise en oeuvre châssis fixes vitrés et pleins aluminium Vitrage de sécurité intérieur à isolation renforcée 16 mm avec lame argon Parecloses intérieures Pose par pattes vissées Dimensionnement et mise en oeuvre suivant étude du présent lot et avis techniques du fournisseur L'ensemble laqué Fourrures pour isolation intérieure 80 mm Localisation : suivant plans, châssis fixes CFI 371 x 240 ht vitré pré attente CFI 065 x 240 ht vitré sas entrée CFI 61 x 220 ht vitré sas pro CFI 140 x 130 ht panneaux pleins Radio Mammo Porte automatique	U U U U	1,00 2,00 2,00 2,00	3.520,00 1.160,00	3.520,00 2.320,00
04-03	Volets roulants aluminium Mise en oeuvre de volet roulant aluminium intégré avec caisson isolé laqué, coulisses et lames laquées, manoeuvre électrique montée descente Pose et raccordements sur les attentes électriques amenées à proximité par l'électricien Commande filaire ou radio à pression maintenue, avec centralisation de l'ensemble. Coloris RAL au choix de l'Architecte Localisation : Sur les châssis extérieurs suivant plans VR sur châssis fixes vitrés 500 x 240 ht pré attente VR sur châssis CFI + 1 OB 140 x 130 ht Echo 1, Mammo, Pano echo 2 VR sur Châssis OB 1 vantail 070 x 130 ht CMD Scanner, CMD	U 0,00	1,00 7,00	1.420,00 630,00	1.420,00 4.410,00
	Archive, Bur. Dir. et Bur. Méd. 4.				

Lot n° 04 Menuiseries ext.aluminium - Serrurerie

	IRM VR Châssis Fixe avec 1 vantail OB 210 x 170 ht détente	0,00 Ens	2,00 1	580,00 765,00	1.160,00 765,00
04-04	Rideaux métalliques Fourniture et pose de rideau retardateur d'effraction lames pleines acier, motorisés, finition galvanisé, raccordement sur alimentation amenée à proximité par l'électricien.Contact à clé extérieur et intérieur pour le rideau sur entrée Caisson métallique laqué coloris blanc RAL suivant plans encastrement dans le faux plafond Coulisses galvanisées dito rideaux Pose intérieure Centralisation avec les volets roulants Localisation : Suivant plans, entrées Est et Ouest et vitrine Est Rideaux métalliques sur fixes vitrés 371 x 240 ht pré attente Rideaux métalliques 189 x 240 ht sur entrée public Rideaux métalliques 189 x 220 ht sur entrée pro / brancards	Ens Ens Ens	1 1 1	2.820,00 1.960,00 1.810,00	2.820,00 1.960,00 1.810,00
04-05	Portes métalliques Fourniture et pose de porte métalliques double faces 1 vantail ou 2 vantaux type Isoplus 1.5 de DOORTAL ou équivalent comprenant: bâti acier en profil tubulaire vantail en tôle d'épaisseur 15/10° avec des renforts internes paumelles acier avec roulement à billes inox grade 14 selon la norme EN 1935 serrure à larder avec cylindre européen et béquille aluminium Crémone pompier sur semi fixe et sélecteur de fermeture, serrure à cylindre européen sur organigramme, bouton molleté intérieur L'ensemble laqué Ferme porte et sélecteur Crémones laquées en applique côté intérieur sur semi fixe (avec gâche cavalier sur huisserie en partie haute et gâche au sol en partie basse) performances thermiques Ug=1.1 W/m2K Affaiblissement acoustique 30 dB Etanchéités périphériques soignées avec raccordement aux support par scotch Compris toutes sujétions d'adaptations avec appui et couverture, bavettes rejet d'eau et couvre joints de finition et prise en compte des performances suivant directives BET Pose de ces châssis en applique en maçonnerie, une feuillure sera prévue pour réceptionner les habillages en façade l'ensemble Coloris au choix de l'Architecte, suivant plans et permis de construire Localisation : Localisation: :Suivant plans rez de chaussée, étage et plans de façade des locaux compris habillages embrasures Porte double battante 93 + 40 x 240 ht accès local tech IRM	Ens	1	4.810,00	4.810,00
04-06	Porte transformateur Fourniture et pose de porte métallique au standard ENEDIS AG3 double faces 1 vantail type TRANSFO PLUS de DOORTAL ou équivalent comprenant: bâti acier en profil tubulaire vantail en tôle d'épaisseur 15/10° avec des renforts internes paumelles acier avec roulement à billes inox grade 14 selon la norme EN 1935 serrure à larder avec cylindre européen et béquille aluminium Crémone pompier sur semi fixe et sélecteur de fermeture, serrure à				

Lot n° 04 Menuiseries ext.aluminium - Serrurerie

	cylindre européen sur organigramme, bouton molleté intérieur L'ensemble laqué Ferme porte et sélecteur Crémones laquées en applique côté intérieur sur semi fixe (avec gâche cavalier sur huisserie en partie haute et gâche au sol en partie basse) performances thermiques Ug=1.1 W/m2K Affaiblissement acoustique 30 dB Etanchéités périphériques soignées avec raccordement aux support par scotch Compris toutes sujétions d'adaptations avec appui et couverture, bavettes rejet d'eau et couvre joints de finition et prise en TRANSFO PLUS de DOORTAL comprenant Ventilation basse et/ou haute à lames chevrons en aluminium (non coupe-feu) Cylindre européen agréé EDF Kit d'affichage normalisé pour portes de transformateurs Moraillon pour cadénassage côté paumelles Les grilles de ventilation non compatible avec affaiblissement acoustique (Recommandation Fournisseurs) Compris toutes sujétions d'adaptations avec appui, couvre joints de finition et prise en compte des performances suivant directives BET l'ensemble Coloris au choix de l'Architecte, suivant plans et permis de construire Localisation: :Suivant plans rez de chaussée et plans de façade des locaux techniques transformateur				
04-07	Porte double battante 110 x 213 ht accès local tech IRM Grilles acoustiques SLIMshIELD 300	U	0,00	3.140,00	0,00
	Grille aluminium 50 x 50 ht rejet CTA	U	3,00	890,00	2.670,00
	Grille aluminium 100 x 100 ht rejet CTA	U	1,00	1.830,00	1.830,00
	Grille aluminium 200 x 100 ht rejet CTA	U	1,00	3.020,00	3.020,00
	Porte double avec Grille aluminium 280 x 220 ht amenée d'air CTA	U	1,00	7.580,00	7.580,00
04-08	Grilles aération en façade Mise en oeuvre de portes et de grilles persiennées pare pluie comprenant : Cadre périphérique incorporé dans la façade, réalisation en alliage d'aluminium finition laqué DS des Ets PANOL ou équivalent pour les locaux au RDC Cadre cornière 40/23/1.5 mm. Lames de profils Z de 1.8 mm épaisseur Grillage anti-rongeurs et anti-insectes. Dimensions: Suivant prescriptions BET, et plans Coloris RAL au choix de l'architecte dans la teinte de chaque façade L'entreprise chiffrera des portes et grilles acoustiques tyoe SLIMSHIELD SL-300 pour les locaux techniques à l'étage Localisation : En façades suivant repérage et dimensionnement du BET		2,00	1.750,00	3.500,00
04-09	Grilles aluminium 83 x 90 ht transformateur DSIT Panol Main courante Comprenant tube de 40 mm sur pattes de déports de 50 mm Fixations adaptées au support Finition inox Compris accessoires type coude et contreccoude et rotules pour suivi de la pente et continuité dans partie balancée.	Ens	1,00	420,00	420,00

Affaire : 21 14 - Centre Imagerie Medicale BARRAUX

Lot n° 04 Menuiseries ext.aluminium - Serrurerie

	Localisation : escalier accès mezzanine, pose côté extérieur Main courante Façade EST Porte tiercé 1.800 x 2.200 de ht avec vitrage isolant 2 faces feuilleté 44/2 serrure 3 points, bâton de maréchal et ferme porte en applique. Total du Chapitre H.T. : Menuiseries ext. aluminium - Serrurerie Total du Lot HT : Montant T.V.A. à 20% : Total du Lot T.T.C. : Mengiseries ext. A Vizille, le 17/09/2025 SARL IMMO BAT 155, rue Ampère - 38220 VIZILLE Tél. 04 76 78 98 06 Email. immobal38@gmail.com SIRET 352 455 786 000 41 - APE 4332R	ML	8,00	235,00	1.880,00
			1,00	3.500,00	3.500,00
					73.613,00
					73.613,00
					14.722,60
					88.335,60

Montant €

Chapitre : 01 Généralités

Chapitre : 02 Modalité d'exécution

Chapitre : 03 Généralités vitrerie

Chapitre : 04 Menuiseries ext. aluminium - Serrurerie

Lot : 04 Menuiseries ext.aluminium - Serrurerie

66.613,00 €

Montant T.V.A. à 20 % :

13.322,60 €

Total du Lot T.T.C. :

79.935,60 €

A Vizille, le 11/06/2025

M. Gérard CLAVEL

SARL IMMO BAT
155, rue Ampère - 38220 VIZILLE
Tél. 04 76 78 98 06
Email. immobat38@gmail.com
SIRET 352 455 786 00041 - APE 4332B

ATTESTATION D'ASSURANCE

GLOBAL CONSTRUCTEUR

PÉRIODE DE VALIDITÉ DU : 01/01/2025 AU 31/12/2025

Votre N° Souscripteur : 1046790
Votre N° contrat : 2 737821
Votre N° SIREN : 352455786
N° Courtier : 21875

Votre contact :
HUBERT ASSURANCES
54 BOULEVARD DU CHAMP DE MARS
38160 ST MARCELLIN
Tél. : 04 76 38 22 47
Courriel : gerard@hubertassurances.fr

ACTE IARD, ci-après désigné l'assureur, atteste que **SARL IMMO BAT** domicilié au **155 RUE AMPERE 38220 VIZILLE**, ci-après désigné l'assuré, est titulaire d'un contrat GLOBAL CONSTRUCTEUR.

1 - PERIMETRE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES GARANTIES

Seules les activités professionnelles suivantes sont garanties par le présent contrat :

Activités principales

CONTRACTANT GENERAL SOUS-TRAITANT LES TRAVAUX, REALISANT LA MAITRISE D'OEUVRE DE REALISATION, LA MENUISERIE EXTERIEURE, LA SERRURERIE (HORS REALISATION D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES)

Contractant général sous-traitant les travaux et réalisant la maîtrise d'œuvre limitée à la réalisation, la menuiserie extérieure, la serrurerie (hors réalisation d'installations photovoltaïques).

MENUISERIES EXTERIEURES

Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé à l'exclusion des façades rideaux.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- mise en œuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non,
- d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com



- vitrerie et de miroiterie,
- alimentations, commandes et branchements électriques éventuels,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité,
- traitement préventif et curatif des bois.

Cette activité ne comprend pas la réalisation de vérandas.

SERRURERIE - METALLERIE

Réalisation de serrurerie et métallerie à partir de câbles, de profilés de tôle en tous métaux ou en matériaux de synthèse.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- protection contre les risques de corrosion,
- installation et le raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,
- mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

Cette activité ne comprend pas la réalisation de vérandas.

Activités secondaires

Par activités secondaires, il convient d'entendre celles qui chacune, n'excèdent pas 10% de votre activité globale.

VERANDAS

Réalisation de vérandas en tous matériaux.

Ces travaux concernent l'exécution de l'ossature, les éléments de remplissage, le vitrage, la couverture en éléments vitrés, les protections solaires, et la zinguerie attenante.

Cette activité comprend, pour les travaux concernés :

- les ossatures primaires et secondaires,
- le calfeutrement sur chantier,
- la mise en œuvre des éléments de remplissage transparents, translucides ou opaques,
- la mise en œuvre de fermetures intégrées,
- la mise en œuvre des matériaux ou produits intégrant la protection solaire, contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et sécurité,
- les travaux complémentaires d'habillages et de liaisons intérieures et extérieures,
- les travaux complémentaires d'évacuation des eaux.

Cette activité ne comprend pas la réalisation de serres de jardins ou agricoles.

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 – 67014 STRASBOURG CEDEX

VITRERIE - MIROITERIE

Réalisation de tout travaux à partir de produits verriers, y compris les produits en résine ou en plastique, les polycarbonates à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'encadrement des éléments verriers.

Cette activité ne comprend pas la réalisation de vérandas.

*** Fin de la liste des activités ***

Lorsque l'assuré donne des travaux en sous-traitance, la garantie lui reste acquise même s'ils ne correspondent pas aux activités déclarées ci-dessus.

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 – 67014 STRASBOURG CEDEX

2 - GARANTIES D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET COMPLEMENTAIRE POUR LES OUVRAGES SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : activités listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A. 243-1 du Code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction H.T. tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 26 000 000 €.

Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :

- 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
- 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
- 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.

- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :

Outre les travaux traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date, sont considérés comme étant de technique courante les ouvrages répondant aux caractéristiques suivantes :

- travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P,
- travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
- procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P.
- procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable.

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com)

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

— Tableau de la garantie d'assurance de responsabilité décennale obligatoire en page suivante —

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 – 67014 STRASBOURG CEDEX

2.1 - ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du Code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du Code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même Code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du Code des assurances. En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du Code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

2.2 - GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage, sans pouvoir excéder en cas de CCRD :

- 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
- 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre.

2.3 - GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré en cas de dommages matériels affectant les éléments d'équipements relevant de la garantie de bon fonctionnement visée à l'article 1792-3 du Code civil. Cette garantie est accordée pour une durée de deux ans à compter de la réception et pour un montant de 1 000 000 euros par sinistre.

ACTE IARD

S.A. à Directeur et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

3 - GARANTIES D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux opérations de construction non soumises à l'obligation d'assurance dont le coût total de construction H.T. tous corps d'état (honoraires compris mais éléments d'équipement techniques spéciaux exclus), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 26 000 000 euros. Au-delà de ce montant, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de l'assureur un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera appliqué la règle proportionnelle prévue à l'article L. 121-5 du Code des assurances.
- aux activités, travaux, produits et procédés de construction listés au paragraphe 2 ci-avant.

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur. Tous travaux, ouvrages ou opérations ne correspondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet sur demande spéciale de l'assuré d'une garantie spécifique, soit par contrat soit par avenant.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance mentionnés au contrat, y compris en sa qualité de sous-traitant, dans les conditions et limites posées par les articles 1792, 1792-2, 1792-4-1 et 1792-4-2 du Code civil.	1 000 000 euros par sinistre

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

4 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE (DOMMAGES EXTERIEURS A L'OUVRAGE)

Le contrat garantit la responsabilité civile de l'assuré en cas de dommages causés à des tiers en cours ou après exécution de ses travaux en dehors de tout dommage à l'ouvrage.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux activités professionnelles listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation ;

Nature de la garantie	Montant de garantie
Dommages corporels	8 000 000 euros par sinistre
Dommages matériels :	1 000 000 euros par sinistre
- sauf dommages résultant d'une mise en conformité avec les règles de l'urbanisme	100 000 euros par sinistre
- sauf dommages à l'engin transporté pour compte de tiers	200 000 euros par sinistre et par an
- sauf dommages aux matériaux transportés pour compte de tiers	50 000 euros par sinistre et par an
Dommages immatériels	500 000 euros par sinistre
Limite pour dommages matériels et immatériels résultant d'une erreur d'implantation	100 000 euros par sinistre
Limite pour tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) dus ou liés à l'amiante ou à tout matériau contenant de l'amiante	1 000 000 euros par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement	500 000 euros par sinistre et par an
Responsabilité environnementale	
<i>(pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période)</i>	100 000 euros par sinistre et par an

La présente attestation ne peut pas engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Schiltigheim, le 20/02/2025

POUR LA SOCIÉTÉ



LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 – 67014 STRASBOURG CEDEX



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des Finances publiques

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE

Numéro de délivrance *Certificate number* : 20960025

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* :
SARL IMMO BAT

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* :
155 RUE AMPERE
38220 VIZILLE

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* : 352455786

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
Payment of VAT
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾
Payment of corporate income tax

Date de délivrance *Date of issue* : 02/10/2025

Service gestionnaire *The administrative service* :

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES GRENOBLE OISANS-DRAC
EQUIPE IFU
38 AVE RHIN ET DANUBE
38047 GRENOBLE CEDEX

Tél. : 0476393710

SIE.GRENOBLE-OISANS-DRAC@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*

URSSAF RHONE-ALPES
6 RUE du 19 Mars 1962
69691 VENISSIEUX CEDEX

A VENISSIEUX , le 02/10/2025

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 352455786

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

G3IKN5JG48S5TJZ

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL IMMO BAT
AGENCEMENT DE MAGASINS
155 RUE AMPERE
38220 VIZILLE

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

La Directrice, Frédérique MINY



CODE DE SÉCURITÉ

G31KN5JG48S5TJZ

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL IMMO BAT
AGENCEMENT DE MAGASINS
155 RUE AMPERE
38220 VIZILLE

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 2 salariés,
L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 5368 euros;
- au titre du mois de août 2025,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

155 RUE AMPERE

38220 VIZILLE

35245578600041

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/08/2025.

Fait à : VENISSIEUX
le : 02/10/2025

La Directrice, Frédérique MINY

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.



**Références à rappeler :**

Votre identifiant CIBTP : 8103715-001-44

IMMO'BAT

SIRET : 35245578600041

Pour nous contacter :

Votre espace dédié sur Cibtp-raa.fr

Equipe : GR_001

Téléphone : 04 76 84 31 00

Contact : cibtp-raa.fr/entreprise/contact

SARL IMMO'BAT
CLAVEL
155 RUE AMPERE
38220 VIZILLE

CODE DE SECURITE

Numéro de l'attestation : 0008103715PR_001148727d8T

Vérifier l'authenticité et la validité de l'ensemble des données portées sur ce document (date de délivrance, raison sociale...) sur Cibtp-raa.fr, espace ENTREPRISE, rubrique SERVICES EN LIGNE puis AUTHENTIFICATION DES ATTESTATIONS DE MARCHES, ou avec le lien suivant:
mon-espace.cibtp.fr/12/adh/authenticite-attestation-marche

Lyon, le 02 Octobre 2025

CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPERIES

(Article L.2141-2 du code de la commande publique, Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique)

Identification de l'entreprise :

IMMO'BAT
155 RUE AMPERE
ZONE DE CORNAGE
38220 VIZILLE
SIREN : 352455786 - N° Adhérent : 8103715

Je soussigné, AXEL LEMOINE, Directeur de la caisse, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément à l'article L.2141-2 du code de la commande publique, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse :

- en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage-intempéries,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles à la date de délivrance de ce document.

Axel LEMOINE
Le Directeur

Le présent certificat ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles il a été établi



N° de gestion 1989B01290

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 1 octobre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	352 455 786 R.C.S. Grenoble
Date d'immatriculation	26/10/1989
Dénomination ou raison sociale	IMMO BAT
Forme juridique	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Capital social	500 000,00 Euros
Adresse du siège	Cornage et Racca 155 Rue Ampère 38220 Vizille
Activités principales	Agencement de magasins serrurerie menuiserie industrielle promotion immobilière. Contractant général ; sous traitant tous les travaux et gardant la maîtrise d'oeuvre totale, coordination de travaux tous corps d'état. Marchand de biens.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 26/10/2088
Date de clôture de l'exercice social	30 juin

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms	CLAVEL Gérard
Date et lieu de naissance	Le 23/04/1952 à Grenoble (38)
Nationalité	Française
Domicile personnel	435 Rue de la République 38220 Vizille

SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° F24/005135 du 22/02/2024 Fusion : sociétés ayant participé à l'opération : société à responsabilité limitée - SERALU 732 Avenue Aristide Briand 38220 VIZILLE, 808 324 669 RCS GTC Grenoble, société apporteuse avec date d'effet au 31/12/2023

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	Cornage et Racca 155 Rue Ampère 38220 Vizille
Activité(s) exercée(s)	Agencement de magasins serrurerie menuiserie industrielle promotion immobilière. Contractant général ; sous traitant tous les travaux et gardant la maîtrise d'oeuvre totale, coordination de travaux tous corps d'état. Marchand de biens.
Date de commencement d'activité	20/09/1989
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Mention DEPOT AU GREFFE LE 19.10.1989
LES AFFICHES DE GRENOBLE DU 06.10.1989

- Mention n° F05/013477 du 10/11/2005 Transfert du siège social et du principal établissement de GRENOBLE (38000) 17 rue Bizanet à VIZILLE (38220) 732 avenue Aristide Briand à compter du 29/06/2005.

Greffé du Tribunal de Commerce de Grenoble

PLACE FIRMIN GAUTIER
BP 150
38019 GRENOBLE CEDEX 1

N° de gestion 1989B01290

- Mention n° F24/006117 du 29/02/2024

Transfert du siège social et du principal établissement du 732 Avenue
Aristide Briand 38220 VIZILLE au Cornage et Racca 155 Rue Ampère 38220
VIZILLE à compter du 11/12/2023

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

